

LGV, lentement mais sûrement !

Quoi de neuf sur ce dossier pour justifier ce nouvel édito ?

Très simplement le fait que nous aurons sans doute, très prochainement, à nous prononcer sur les aménagements retenus par le concessionnaire, aménagements qui, certes, n'intéressent directement que quelques secteurs de la commune mais qui, pour autant, auront des répercussions sur son ensemble.

Dans quelques semaines, COSEA, désigné constructeur de cette infrastructure, nous remettra un projet quasi définitif sur lequel devraient apparaître les rétablissements de voirie, les protections acoustiques ainsi que les mesures d'insertion paysagère sur les secteurs principalement impactés que sont le Bry, la Laurière, la Forêt et le Sablonné.

Si, à ce jour, nous pouvons penser que nos principales demandes, sur ces sujets, ont été entendues et prises en compte, il conviendra de vérifier, sur plan, la concrétisation de tout cela. Concernant les aménagements fonciers touchant principalement les agriculteurs, un travail sérieux de réflexion et de propositions a été mené par les exploitants de notre commune et leurs collègues des communes limitrophes. Cette contribution devrait, je le pense, à la fois limiter les impacts sur leurs exploitations mais aussi proposer des solutions intéressantes et prospectives sur l'organisation des circulations routières intéressant principalement les hameaux de la Bourde / Penlous / Réglacières.

Pour tous ces sujets, il me paraît utile, à l'heure où nous allons entrer dans une phase enfin concrète, de vous les présenter et d'échanger pour que chacune et chacun de nos concitoyens connaissent les modifications apportées par la LGV et leurs conséquences sur notre territoire communal. N'ayant pas, aujourd'hui, de date précise de remise des plans par le concessionnaire, je préfère ne pas programmer maintenant de réunion publique mais je pense que le mois d'avril devrait être l'occasion d'aborder ensemble ce dossier LGV et, pourquoi pas, d'autres sujets importants concernant l'avenir de Villeperdue.

Roland MARIAU
Maire



La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine propose de nombreux spectacles et animations.

Son programme culturel est disponible en mairie et à la bibliothèque.

AGENDA

Théâtre

« Tout va bien Monsieur le commissaire... »

19 mars à partir de 20h30

salle "Les Albizzias" (cf. page 4)

organisé par le **Réveil de Villeperdue**

Marche pour la « classe de mer »

20 mars à 10h00

Départ salle polyvalente

organisé par des parents d'élèves (cf. page 4)

Passage de la Roue Tourangelle

(course cycliste)

20 mars entre 14h15 et 15h15

Centre bourg (cf. page 4)

Soirée contes

22 mars de 19h00 à 20h00

bibliothèque Lucien Brossard (cf. page 3)

Conseil municipal

25 mars à 20h00

salle du conseil - mairie

Cérémonie des coups de cœur

2 avril à partir de 14h30

salle des fêtes de Ste Catherine de Fierbois

organisée par les bibliothèques de la

Communauté de Communes (cf. page 3)

Soirée dansante - disco

2 avril à partir de 20h30

salle "Les Albizzias"

organisée par le **Comité des fêtes**

Loto

9 avril à partir de 20h00

salle polyvalente

organisé par l'**Amicale des Parents d'Elèves**

Atelier lecture « enfant » et jeux de société

13 avril de 17h15 à 18h15

bibliothèque Lucien Brossard

ELECTIONS CANTONALES

1^{er} tour : Dimanche 20 mars

2nd tour : Dimanche 27 mars

Bureau de vote ouvert **de 8h00 à**

18h00 - salle du conseil - mairie

DEGRADATIONS

Vandalismes et incivilités

Régulièrement, les nuits de week-end, des dégradations de boîtes aux lettres et des actes de vandalismes gratuits sont constatés sur la commune et particulièrement dans la rue Dame Milon. Ces actes sont perpétrés par des jeunes, de Villeperdue ou d'ailleurs, sortant de la discothèque « Le Stardust » et qui se déplacent à pied pour regagner leur domicile en traversant le bourg. La gendarmerie est informée de ces problèmes et fait en sorte d'identifier des coupables. Elle intensifie également ses patrouilles de week-end en vue de résultats significatifs et rapides. En cas de récidive, une plainte peut être déposée auprès de la gendarmerie et toute information utile à l'enquête peut être transmise soit à la brigade de Sainte Maure soit à la mairie.

LOCATION SALLES COMMUNALES

+ 2 % sur les tarifs de locations de salles communales pour 2011

Ainsi pour :

Les Albizzias

petite salle

- une journée : 73,50 €
- un week-end : 118 €

grande salle incluant la petite

- une journée : 165 €
- un week-end : 278 €

Courbeloup

(du 1^{er} avril au 31 octobre et en fonction du Club Ball-Trap)

- une journée : 80,50 €
- un week-end : 127,50 €

AMENDES DE POLICE

Aménagement piétonnier chemin de la Gentillierie

Un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de cheminement piétonnier et de sécurisation des usagers chemin de la Gentillierie avec une estimation des travaux à hauteur de 50 000 € va être déposé.

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement collectif

La part fixe de la redevance ne peut excéder 40 % de la facture globale.

La loi amène les élus à modifier le calcul du montant de la redevance assainissement. Ainsi, la part fixe ne peut pas, depuis le 1^{er} janvier 2010, excéder 40% du montant de la facture de référence (base 120m³ - contre 50 % en 2009). Un délai de 2 ans a été accordé aux communes pour se mettre en conformité.

Les élus portent donc :

- à **52,00 €** la part forfaitaire (rappel : 100,00 € pour 2010 - 98,00 € pour 2009 - 95,00 € pour 2008)
- et à **0,66 €** la part variable applicable sur les consommations (rappel : 0,12 € pour 2010 - 0,11 € en 2009 - 0,10 € en 2008).

Redevance de traitement des matières de vidange

A compter du 1^{er} janvier 2011, les communes ne factureront plus la redevance traitement des matières de vidange aux usagers d'un assainissement non collectif.

Un arrêté émanant de la loi sur l'eau oblige une traçabilité complète du devenir des matières de vidange à travers le bordereau de suivi de ces matières entre l'usager du SPANC (délégué au SATESE), le vidangeur et la station d'épuration qui accepte ces vidanges. L'usager a l'obligation de contacter un vidangeur agréé par le Préfet dont la liste est disponible sur le site Internet de la Préfecture. Depuis le 1^{er} janvier 2011 la redevance est perçue par le vidangeur. De ce fait, les élus ont accepté à l'unanimité l'abrogation de cette redevance qui était facturée par les services communaux. Toutefois, la redevance 2010 reste à facturer étant établie sur la consommation d'eau potable 2010.

Budget

Le solde de réalisation et de consommation des crédits 2010, fait apparaître un excédent de :

- 24 114 € en section de fonctionnement qui est affecté aux dépenses d'investissement 2011
- 53 964 € en section d'investissement

Le budget 2011, en recettes et en dépenses, est voté à l'unanimité comme suit :

- 57 500 € en section de fonctionnement
- 139 403 € en section d'investissement

BUDGET GENERAL

Anticipation

Une ouverture de crédits est prévue afin de procéder à l'achat de matériel et de mobilier supplémentaire pour la mairie (4 500 €) et pour les locaux techniques communaux (800 €). Ces crédits feront l'objet d'une régularisation lors du vote du budget primitif 2011.

EAU POTABLE

Budget

Le solde de réalisation et de consommation des crédits 2010, fait apparaître un excédent de :

- 13 980 € en section de fonctionnement.
- 12 845 € en section d'investissement

L'excédent de la section de fonctionnement 2010 est affecté aux dépenses de la section d'investissement 2011 qui porteront essentiellement sur des travaux de renforcement ou de renouvellement de réseau.

Périmètre de protection et assistance à maîtrise d'ouvrage

Le forage du bourg nécessite une régularisation administrative.

L'hydrogéologue, missionné à cet effet, a défini le périmètre de protection indispensable. Une enquête publique portant sur ce nouveau périmètre déterminera les mises aux normes éventuelles notamment en ce qui concerne les cuves à fuel domestique.

DON A L'ASMS

Aide au démarrage du Badminton

L'Association des Jeunes de Villeperdue, dissoute, a décidé d'attribuer le solde de ses fonds à la section Badminton de l'ASMS (Association Multisports).

Ce solde de 482 € doit légalement transiter sur le compte communal avant d'être reversé à ladite association. La commune a avancé des fonds à l'ASMS pour le lancement de cette activité ; un point sera donc fait pour déterminer si ce reversement doit se faire ou si cette somme couvrira une partie du remboursement de l'ASMS.



PLACE DU MONUMENT

Le tilleul a laissé sa place...

Cet arbre qui trônait sur la place centrale de Villeperdue, a été arraché car il menaçait de tomber. Il est déjà remplacé par un érable pourpre.



Manœuvre délicate mais concluante

INSEE

952 habitants pour Villeperdue

C'est le chiffre de population légale retenu pour 2011 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Pour les communes recensées en 2007, comme c'est le cas de Villeperdue, ce chiffre est calculé à partir de la population recensée et de l'évolution du parc de logement connu via le fichier de taxe d'habitation.

PROJETS COMMUNAUX

Rencontre avec l'ADAC

Il est prévu de rencontrer prochainement l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC) afin d'étudier les dossiers suivants : cheminement piétonnier et de sécurisation des usagers chemin de la Gentillerie, réfection de la salle polyvalente, réfection des logements locatifs, aménagement de voirie dans le secteur « Les Coutants », agrandissement éventuel du restaurant scolaire...

CLAD

Réunion Comité Local d'Aménagement et de Développement du TER (C.L.A.D.)

Lors de la dernière réunion de décembre, les thèmes suivants ont été abordés :

- le système d'information des usagers qui ne sera pas mis en place avant 2015 ;
- le constats de nombreux retards, voire de suppressions de trains ;
- les problèmes d'accessibilité ;
- la mise en place des cadencements prévue en décembre 2011 sur cette ligne qui permettra une régularité d'horaire pour tous les trains avec arrêts de tous les TER dans chaque gare (contrairement aux souhaits de RFF qui envisageait de supprimer des TER) ;
- des risques de perturbations importantes du trafic, possibles à cause des travaux et de l'approvisionnement du chantier LGV, notamment si ces derniers ne sont pas mis en place la nuit ;
- l'augmentation constante de la fréquentation de la ligne.



TRI SELECTIF

Sac jaune ou noir ?

- 1/ Enveloppes kraft
- 2/ Flacon opaque nettoyant ménager

Réponse : Jaune - Noir - Noir

ACTIVITES VILLEPERDUSIENNES

Changement de propriétaire au bar « Le madison »

Bienvenue à Olivier et Christèle LEFEVRE ainsi qu'à leurs enfants, Coralie (12 ans) et Marine (18 ans), originaires de Monts et installés à Villeperdue depuis le 6 janvier 2011.

Le Madison est ouvert tous les jours sauf le mercredi et dimanche après midi.

Comme Didier et Nicole Tuvache (anciens propriétaires), ils organiseront des concerts et la brocante du mois de septembre, participeront également au marché nocturne organisé par l'association "Cœur de village".

Alors n'hésitez pas à venir les rencontrer, un bon accueil vous est réservé.



La famille LEFEVRE au complet

Horaires d'ouverture

- ☞ **mercredi** de 10h00 à 12h00 et 17h15 à 18h30
- ☞ **samedi** de 10h00 à 12h00

En plus des animations lecture mensuelles...

SOIREE CONTES

Redécouverte des contes d'autrefois ou découverte des contes d'aujourd'hui ...

Mardi 22 mars à 19h00

Rendez-vous est donné aux enfants (à partir de 3 ans) pour une séance de lecture de contes.

COUPS DE COEUR

Après-midi récréatif gratuit

A partir du thème choisi cette année « les contes et contes détournés », les bibliothèques de la communauté de communes vous invitent le

samedi 2 avril de 14h30 à 18h00 à la salle des fêtes de Ste Catherine de Fierbois.

Au programme :

♥ **Exposition** des travaux des enfants des écoles participantes,

♥ **Palmarès** des coups de cœur 2011 (résultats des votes des enfants des livres présentés)

♥ **Spectacle** « Contes à l'endroit ... contes à l'envers »



Interprété par
Bruno Walerski
C^{ie} Dis Raconte

♥ **Goûter** pour clôturer cette édition 2011.

ATELIER PRINTANIER

Après-midi créatif gratuit

Les enfants sont invités à venir fêter le « printemps »

mercredi 20 avril à 15h00

Diverses activités offertes : réalisations manuelles, lecture...

SOLIDARITE

« Bouchons d'amour » à la boulangerie « Au pain perdu »

Stéphanie et Sébastien BERTHELOT vous informent qu'une boîte est à disposition à la boulangerie pour déposer les bouchons de bouteilles plastiques destinés à être récupérés et revendus par l'association « Bouchons d'amour » à des fins humanitaires.

Catalogues périmés et « Arc en Ciel »

Vous souhaitez vous débarrasser de vos vieux catalogues... sachez qu'ils peuvent faire des heureux ! Les handicapés mentaux du centre « Arc en Ciel » (association d'utilité publique) seraient heureux d'avoir des gros catalogues pour jouer avec, les découper, les déchirer, lire, etc..., alors si vous avez des vieux et gros catalogues, merci de penser à eux et les apporter à la mairie qui les fera suivre !

Cette action est à l'initiative de Willy BEZARD, Président de l'association « Génétique Actions ».

Marche pour la « classe de mer »

Une marche est organisée le **dimanche 20 mars à 10h00**, départ de la salle polyvalente, à l'initiative d'un groupe de parents d'élèves des classes de CE2-CM1 et CM2 de Villeperdue. Une participation de 2 € par marcheur est demandée pour un choix de 2 parcours : 6,5 km ou 11 km.

L'intégralité des fonds récoltés sera reversée au profit du projet de classe découverte, en l'occurrence à la Faute sur Mer, des CE2-CM1 et CM2.



Un pot et collation seront offerts en fin de marche à la salle polyvalente.

COMITE DES FETES

Nouveau bureau et nouveaux projets

Le comité des fêtes a renouvelé son bureau lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 5 février dernier :

Présidente Mme ADLE Pascale Tel : 06.87.76.38.94	Vice-président M.CARITA Emile Tel : 02.47.26.97.03
Secrétaire Mme BREARD Viviane Tel : 02.47.26.01.19	Vice-secrétaire M.ADLE Nicolas Tel : 06.71.51.19.75
Trésorière Mme ANDROUIN Isabelle Tel : 02.47.65.69.82 comitedesfetes.villeperdue@hotmail.fr	

Les dates à retenir en 2011 :

- **2 avril : Soirée dansante** (soirée Disco)
- **14 juillet : Moules frites**
- **3 décembre : 4ème marché de Noël** et **1er marché gourmand** (avec nocturne)

D'autres projets sont en cours de réflexion et non arrêtés alors n'hésitez pas à les contacter (et/ou les rejoindre).

Rendez-vous est donné lors des manifestations !

REVEIL DE VILLEPERDUE (RDV)

Soirée théâtre

Tout va bien pour le Commissaire Maigret (Charles qui n'a rien à voir avec Jules, le célèbre commissaire).

Entre l'ancien amant de sa femme, 2 voleurs recherchés depuis des mois, les amours de sa fille, sa femme, sa nymphomane de belle sœur, des experts, les Piouc, un tas de fagots et... et pour le reste vous verrez vous-même... tout va bien !

Une soirée de rires, de quiproquos et de rebondissements vous attend le **samedi 19 mars** prochain, salle des Albizzias, en compagnie de la troupe de Channay sur Lathan qui donnera à nouveau le meilleur d'elle-même pour vous faire passer un bon moment. Tarif : 6 € pour les adultes et 4 € pour les moins de 12 ans.

Vous pouvez dès à présent réserver vos places au 02 47 26 08 19 ou au 02 47 26 15 69.



La troupe de Channay sur Lathan bien connue des villeperduisiens désormais

ROUE TOURANGELLE

10^{ème} édition de cette course cycliste de passage à Villeperdue

La Roue Tourangelle organisée par Touraine Evénement Sport sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et la Fédération Française de Cyclisme, se déroulera le

dimanche 20 mars.

Cette course cycliste de 188 km partira de Sainte Maure de Touraine et passera par le **centre bourg de Villeperdue entre 14h15 et 15h15 environ.**

Cette 10^{ème} édition offrira au public un alléchant avant-goût avec la présence d'une, voire deux équipes professionnelles françaises.

Deux boucles sur la partie Sud de la Communauté de Communes de Sainte Maure ouvriront cette course. Ensuite, retour pour revenir sur la montée du château de Ste Maure via Ste Catherine, Villeperdue pour aller à la découverte de la Vallée du lys qui était chère à Balzac, avec les traversées de Thilouze, Saché, Pont de Ruan, Artannes. Pour plus de détails, vous pouvez aller consulter le site Internet :

www.larouetourangelle.com



NOUVELLES ACTIVITE

**SARL MOÏSEAL**
12 Impasse de la Varenne
37260 VILLEPERDUE
Menuisier - Agenceur - Décorateur Siret : 509 227 021 00029
Tél. : 06 15 21 01 41 - Fax 09 57 90 47 98
www.menuisier-decorateur-moiseal-37.com